

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 AOÛT 2021

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 18 août 2021, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le 25 août 2021 à 18 h 30

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2021
2. Modifications budgétaires
3. Achat habitation de Mr Alain GAI
4. Information chicanes
5. Information panneaux en Occitan
6. MASFROLET, aménagement Mr CRETENOUD

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 45

Etaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Corentin POUGET est absent excusé et donne procuration à Marie-France FREDOU.
Matthieu CHABANNIER est absent.

Les votes se déroulent donc sur 10 voix, avec majorité à 6 voix.

Le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- encaissements des loyers EDF et Orange
- achat du terrain de Mr Claude ANDRIEUX, situé près des actuels ateliers municipaux.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Ajout de deux points à l'ordre du jour

L'Assemblée vote à l'**Unanimité** pour l'ajout de ces deux points

2. Approbation du compte-rendu du 7 juin 2021

Le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité.**

3. Achat habitation de Mr Alain GAI

Lors du précédent Conseil Municipal en date du 7 juin 2021, l'approbation pour l'achat de ce bien a été donnée ; le montant de l'achat n'avait pas été précisé de manière définitive.

Le montant est de 35 000 euros.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le montant de l'achat du bâtiment pour 35 000 €.

Il est procédé au vote. **9 votes pour et 1 abstention.**

L'avis favorable est donné pour le montant de 35 000 € pour l'achat de la maison de Mr GAI.

4. Modifications budgétaires

Le Maire passe la parole à Amélie CHEPEAU pour donner des explications concernant les modifications budgétaires à transcrire suite à des dépenses imprévues

Fonctionnement :

61551(entretien Bâtiments publics) : -1500€ 61551(matériel roulant) : +1500€

Investissement :

165(dépôts et cautionnements) : +415€ 21578(outillage de voirie) : -11450€

2184(Mobilier) : +485€

2312-53 (aménagement du bourg) : +10550€

Ces modifications **sont approuvées à l'unanimité.**

5. Information chicanes

Le Maire fait lecture du courrier transmis par les services départementaux du Pôle voirie. Ce courrier évoque la problématique soulevée par un Abjacois concernant la visibilité des rochers mis aux entrées du bourg au niveau des chicanes. Le Département rappelle que cette signalétique reste sous la seule responsabilité du Maire, sachant que le dispositif actuel a été validé par le cabinet d'architecture missionné pour réaménager la traversée du bourg.

Le Maire se propose d'améliorer la visibilité des rochers en ajoutant des voyants réfléchissants sur tous les pourtours blancs des chicanes, et en améliorant l'éclairage actuel aux abords des entrées du bourg.

6. Information panneaux d'Abjat en Occitan

Le Président du Département de la Dordogne propose d'équiper Abjat en panneaux placés sous les panneaux actuels, traduisant le nom de la commune en Occitan. Cela concerne trois panneaux. Tous les frais seront pris en charge par le Département.

Le Maire rappelle que le projet global de valorisation de la commune serait de mettre en avant l'Occitan, tant au niveau de ces panneaux, que de la traduction systématique de

tous les outils de communication (plaquettes, signalétiques dans le Jardin des Légendes, Jardin du Prieuré, etc.) avec l'aide du Parc Naturel Périgord Limousin.
L'accord du Conseil Municipal est demandé pour ce projet de traduction en Occitan.

L'Assemblée vote pour ce projet **à l'Unanimité**.

7. MASFROLET, aménagement de Mr CRETENOU

Mr CRETENOU se propose d'élargir le chemin au-devant de sa propriété à ses frais, avec consolidation du mur de soutènement, permettant ainsi le stationnement de ses véhicules ; en contrepartie il est demandé à la Mairie de mettre, à ses frais, des panneaux de signalisation qui interdisent l'accès de ce chemin aux véhicules à moteurs, et qui l'autorise uniquement aux piétons et aux cyclistes.

Le Maire est d'accord sur le principe. La Commission Voirie se rendra sur place pour se rendre compte de la situation.

8. Demande d'autorisation d'encaissements

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser deux encaissements, l'un d'un montant de 1 718,42 € du par Orange au titre de l'année 2021, l'autre de la somme de 215 € due par ERDF au titre de la location des terrains utilisés sur la commune.

L'Assemblée vote pour ces deux encaissements **à l'Unanimité**.

9. Monsieur Claude ANDRIEUX, achat de son terrain

Monsieur Claude ANDRIEUX se propose de vendre à la commune d'Abjat son terrain, parcelle référencée B 843 pour 1'euro symbolique. Cette vente sera réalisée sous la forme d'un acte administratif

L'Assemblée vote pour cet achat **à l'Unanimité**

La séance est levée à 20h.